

SURETES

DEF = mettre son FC en garanti de telle sorte que la personne bénéficiaire de la garanti octroie un financement (// hypothèque en droit immobilier)

CAR = confère au bénéficiaire un droit de privilège // créancier droit gage général

Différentes suretés

Privilège du vendeur	Sureté spéciale
Octroie un droit de préférence sur TOUT le patrimoine du débiteur	Ne concerne qu'UN SEUL bien du débiteur ! <u>Ex</u> : nantissement sur FC

Avant

Hypothèque	Gage ou Crédit municipal
<p>Immeuble Propriétaire conserve la jouissance et la propriété du bien ++</p> <p>Exigence de publicité , Si revend son bien, doit informer</p> <p>=> Sureté sans dépossession</p>	<p>Meuble Principe dépossession de l'objet, le créancier jouit de l'objet</p> <p>=> Sureté avec dépossession</p>

Cas du FC

FC = Meuble

Mais pas possible de déposséder

Donc création du Nantissement = sureté sans dépossession

Pb = si utilisation de la sureté, pas de paiement aux créanciers

CELA SIGNIFIE QUE LE FC EST AFFAIBLI !

= Pas efficace ...

Si : ! car un FC nantis est **INVENDABLE** ! => Pv psychologique

Nantissement conventionnel	Nantissement Judiciaire
Source contrat	Source décision judiciaire